

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025 A 18h30

### COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS

**Présents (13)** : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEUVRE BERGERAULT, Béragère HENNACHE, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Florence ADAM, Sophie GUYON, Loïc DE CURLON.

**Représentés (5)** : Muriel CARUHEL pouvoir à Vincent BOUCHE, Eric FROMONT pouvoir à Jean-Noël GUILBERT, Ludivine MARGELY pouvoir à Gérard CASANOVA, Emmanuelle DUGAIN pouvoir à Béragère HENNACHE, Eric LEGRAND pouvoir à Sophie GUYON.

**Absent (1)** : Romain ANDRIEUX.

---

#### **1. Nomination d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Madame Florence ADAM secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 juillet 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 28 juillet 2025.

#### **3. Renouvellement des administrateurs élus au conseil d'administration du CCAS de Saint-Lunaire suite à la vacance d'un siège**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus du CCAS de Saint-Lunaire par un scrutin ordinaire à main levée ; Proclame élus Membres du conseil d'administration du CCAS de Saint-Lunaire la liste unique présentée, composée comme suit : M. Vincent BOUCHE, Mme Muriel CARUHEL, Mme Florence ADAM, M. Eric FROMONT, Mme Ludivine MARGELY, Mme Amandine BRENAND, M. Franck BEAUFILS, Mme Sophie GUYON.

#### **4. Bilan des services périscolaires 2024-2025 et tarification pour l'année scolaire 2025-2026**

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du bilan des services périscolaires et extra-scolaires 2024-2025 et fixe les tarifs de ces services pour l'année scolaire 2025-2026.

#### **5. Chèques jeunesse : reconduction du dispositif pour l'année scolaire 2025-2026**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction du dispositif « chèque jeunesse » pour l'année scolaire 2025-2026 ; Approuve les termes de la convention « chèque jeunesse » 2025-2026 ; Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre les associations culturelles ou sportives locales ou de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, si cette activité n'est représentée à Saint-Lunaire.

#### **6. Foncier : acquisition de deux parcelles AE 453 et AE 454 (voirie et chemin piétonnier – Rue du Port Thomas)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles AE 453 et AE 454 pour une superficie de 395 m<sup>2</sup> ; Fixe le prix de vente à l'euro symbolique ; Précise que les frais liés à la vente de cette parcelle seront à la charge de la commune ; Mandate Monsieur le Maire à la signature des actes relatifs à cette acquisition.

#### **7. Construction d'une micro-crèche et de trois logements locatifs sociaux à La Sau-drais : modalités financières de cession du terrain**

Point retiré de l'ordre du jour.

### 8. Mégalis Bretagne : convention amiable de mise à disposition d'installations de génie civil dédiées aux réseaux de communications électroniques (fibre)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition d'installations de génie civil dédiées aux réseaux de communications électroniques (fibre) et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

### 9. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour fêter les 50 ans de l'association Soleil d'Automne

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 1500€ à l'association « Soleil d'Automne » de Saint-Lunaire pour l'organisation d'une soirée anniversaire à l'occasion de ses 50 ans ; Précise que les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget 2025 ; Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 10. Finance : décision modificative N°3 (budget principal : Commune)

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative selon le document budgétaire ci-dessous ; Autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-204182 : Subv org.publics divers - Bâtiments et installations	0.00 €	400 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300 000.00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0.00 €</b>	<b>400 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>400 000.00 €</b>
D-204182 : Subv org.publics divers - Bâtiments et installations	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-21538-127 : Réseaux électriques et téléphoniques	22 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-113 : Centre Socio Culturel	0.00 €	143 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>22 000.00 €</b>	<b>143 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-231-127 : Réseaux électriques et téléphoniques	21 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>21 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>143 000.00 €</b>	<b>543 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>400 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>400 000.00 €</b>		<b>400 000.00 €</b>

### 11. Finance : révision des Autorisations de Programme – Crédits de paiement (AP-CP) : « Centre culturel Jean Rochefort » et « Travaux d'aménagement du quartier du Décollé » (budget principal : Commune)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la révision des autorisations de programme et les crédits de paiement afférents suivants selon les tableaux ci-dessous :

- AP-CP n° 202301 - opération 143 - Extension du centre culturel Jean Rochefort :

Montant AP	Montant AP TTC révi-	Etalement Crédits de	Montant Crédit de
------------	----------------------	----------------------	-------------------

TTC	sé	Paiement	Paiement
1300 000 €	Révision 1 : 1 380 945,69 €	2024	26 021,63 €
		2025	1 242 678,37 €
	Révision 2 : 1 405 000 €	2026	136 300 €

- AP-CP n°202502 – Opération 146 – Travaux aménagement du Décollé :

Montant AP TTC	Montant AP TTC révisé	Étalement Crédits de Paiement	Montant Crédit de Paiement
2 200 000 €	Révision1 : 2 528 122,09 €	2025	340 000 €
		2026	1 328 122,09 €
		2027	860 000 €

## 12. Autorisation de signer des modifications du marché de travaux d'extension et d'aménagement du centre culturel Jean Rochefort (Lots N°4, 8 et 9)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications aux marchés de travaux présentées ci-dessous ; Autorise Monsieur le Maire à les signer avec les entreprises titulaires des marchés ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier ; Décide d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à l'opération n°143 du budget principal de l'exercice en cours.

N° du lot	Titulaire	N° d'avenant	Montant du marché initial HT	Plus ou Moins valeur en € HT	% d'écart	Sujétions techniques imprévues et travaux modificatifs
4 (Menuiseries extérieures)	Entreprise Martin	1	124 500€	<u>-955,94€</u>	-0,77%	Suppression d'un store intérieur à enroulement façade Nord et fourniture et pose d'un store coffre toile motorisé et d'un store coffre intérieur à commande manuelle dans l'espace mutualisé
8 (Revêtement de sol, faïence)	ART SOL	2	57 312,00€	<u>+1975,00€</u>	+ 3,45%	Rebouchages anciennes attentes sols/cloisons au R+1, rattrapage support escalier. Fourniture et pose de plinthes droites
9 (Peinture - Revêtements muraux – Nettoyage)	Emeraude Peinture	1	47 500€	<u>+1946,28€</u>	+ 4,1%	Nécessité de repeindre la cage d'escalier et autres travaux de finition divers notamment la peinture de l'atelier (changement de plafond)

### **13. Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation intérieure de l'église : résiliation amiable**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la résiliation à l'amiable du marché de maîtrise d'œuvre conclu le 16 janvier 2025 avec Monsieur Paul-Henri CLEMENT (Atelier 44) relatif à la restauration intérieure de l'église paroissiale de Saint-Lunaire ; Précise que cette résiliation intervient sans indemnité ni pénalité autres que le règlement des prestations effectivement réalisées et validées par le maître d'ouvrage ; Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, en particulier l'avenant de résiliation à intervenir entre les parties, tel qu'annexé à la présente décision.

### **14. Relance d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre et une mission OPC en vue de la rénovation intérieure de l'église**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public relative au projet énoncé ci-dessus ; Donne à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

### **15. Maison des professions libérales : autorisation à signer une modification du marché de travaux**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant présenté ; Autorise Monsieur le Maire à le signer avec l'entreprise titulaire du marché ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier ; Décide d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à l'autorisation de programme 202501, opération n°145 du budget principal de l'exercice en cours.

### **16. Conventions de servitudes ENEDIS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la constitution de servitudes au profit d'ENEDIS sur les parcelles AH 0136, BA 0217, AY 0406, AS 0176 ; Approuve les termes des conventions de servitude au profit d'ENEDIS telle qu'annexées à la présente délibération ; Autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions ainsi que tout acte s'y rapportant.

### **17. Effacement des réseaux au Décollé : avenant N°1 (tranche 2)**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention n°OPCT-00154 relative aux travaux d'effacement des réseaux au Décollé (tranche 2) ; Approuve le bilan de cette opération telle qu'annexée à la présente.

### **18. Adoption du rapport d'activité 2024 du SDE 35**

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité 2024 du SDE35.

### **19. Adoption du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Saint-Lunaire.

### **20. Fête de la glisse : refacturation à la Ville de Saint-Briac d'une partie des frais liés à l'organisation de cette manifestation**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la refacturation à la commune de Saint-Briac de 50% de la facture des tee-shirts de la Fête de la glisse, soit 485,55€ TTC ; Charge Monsieur le Maire d'établir le mandat correspondant.

## **21. Elections municipales : communes de plus de 2500 habitants. Convention de mise sous pli et de colisage de la propagande électorale**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale pour les élections municipales 2026 ; Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

## **22. Séminaire régional ABC – « Les atlas de la biodiversité aujourd'hui et demain » du 14 et 15 octobre 2025 : mandat spécial pour la participation d'un élu**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde un mandat spécial à Monsieur Vincent BOUCHE pour participer au Séminaire régional ABC – « Les atlas de la biodiversité aujourd'hui et demain » du 14 au 15 octobre 2025 à Vannes ; Accepte sur présentation de justificatifs, le remboursement des frais afférents au transport, aux repas et aux nuitées d'hôtel dans la limite maximum des frais réels engagés.

## **23. Personnel : création d'un poste d'agent contractuel aux services techniques pour accroissement temporaire d'activité**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent non permanent pour une période de 2 mois, du 1er octobre 2025 au 30 novembre 2025, en raison d'un accroissement temporaire d'activité aux services techniques ; Précise que la mission confiée est la suivante : agent technique des espaces verts, services des eaux et polyvalence ; Fixe sa rémunération au 1er échelon du grade d'Adjoint technique IB 367/IM 366 ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la collectivité ; Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **24. Personnel : modification du tableau des effectifs**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs et des emplois selon les conditions ci-dessous ; Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la commune ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

<b>Grade</b>	<b>Cat.</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Mission</b>	<b>Mouvement</b>
<b><u>Filière Technique</u></b>				
<b>1 adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	C	TC	Jardinier	<b>Suppression</b>
<b>1 adjoint technique</b>	C	TC	Jardinier	<b>Création</b>

## **25. Personnel : création d'un poste pour participer à l'installation du nouveau mobilier de la médiathèque et au transfert des collections**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'agent non permanent pour une période de 3 jours à temps plein, pour aider à l'installation du nouveau mobilier de la médiathèque ; Fixe sa rémunération au 1er échelon du grade d'Adjoint territorial du patrimoine IB 367/IM 366 ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la collectivité ; Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **26. Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

**2025-32** : Décisions d'annuler la convention signée en 2024 et de signer une nouvelle convention de maintenance des logiciels SAPHIR et TOURMALINE avec un abonnement confort AMR avec la société DIOPTASE, 2 rue du plat d'étain 37000 TOURS. Elle est conclue pour un an à compter du 01/01/2025, renouvelable 4 fois par tacite reconduction. Le coût annuel des prestations est de 900 € HT par an (révision annuelle à compter du 01/01/2026).

**2025-33** : Décision de conclure avec la société Elan Cité un contrat de maintenance pour les radars pédagogiques. Le contrat sera conclu pour une durée de 3 ans soit du 06/06/2025 au 01/06/2028. Le montant par année est de 199 € HT soit 238,80 € TTC (prix ferme pour toute la durée du contrat).

**2025-34** : Décision de signer avec le groupement K Urbain/Baizeau Architecte une prestation d'étude de modification de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Le cabinet K Urbain, 58 rue de la Pinterie 35300 FOUGERES est désigné mandataire de ce groupement. Le contrat est conclu pour une durée de 9 mois pour un montant de 9 996 € HT.

**2025-35** : Décision de signer avec la société FROID OUEST un contrat d'entretien préventif des équipements du restaurant scolaire. Le coût annuel de ce contrat est de 1 050 € HT, soit 1 260 € TTC hors interventions particulières détaillées dans le contrat.

\*\*\*\*\*